

## Avant-propos

L'Internet a amélioré le monde des communications et de l'échange d'informations. Il est utile pour recueillir des renseignements, entrer en contact avec des amis, des partenaires commerciaux et le monde entier, vendre et acheter. Il a révolutionné la communication et le commerce. Pour beaucoup d'entre nous, l'Internet facilite la vie sur le plan tant professionnel que personnel, nous permettant d'effectuer sans peine et en très peu de temps des opérations autrefois pénibles. Résultat, la qualité de vie a considérablement progressé dans tous les pays, notamment dans les régions reculées où il était difficile auparavant de communiquer en temps opportun et d'accéder à des services.

Mais des délinquants peuvent également exploiter l'Internet et en faire un usage abusif. La pédopornographie, l'encouragement à la violence et les escroqueries sont les formes les plus connues de ces délits; la plupart d'entre nous avons lu sur le sujet ou en avons entendu parler. Cela étant, des individus peu scrupuleux utilisent l'Internet à bien d'autres fins, notamment pour le trafic de drogues. Les narcotrafiquants ont recours à l'Internet pour mettre en place leurs réseaux et vendre des drogues illicites ou des précurseurs chimiques servant à fabriquer ces drogues.

Ce que l'on sait moins, mais ce qui est non moins dangereux, c'est que des pharmacies qui exercent illégalement leur activité sur l'Internet revendent des médicaments de prescription au grand public sans l'ordonnance requise. Nombre de produits pharmaceutiques faisant l'objet de ce trafic sont détournés du marché licite ou contrefaits, ce qui pose donc un danger pour la santé de ceux qui en font usage et pour le grand public. En outre, la vente de produits pharmaceutiques placés sous contrôle en dehors du cadre légal des pharmacies agréées constitue une infraction pénale. La vente en ligne de ces produits n'est guère différente du trafic de drogues illicites dans la rue, car elle met tout autant des vies en danger.

Il est important de faire appliquer la loi, mais cela ne suffit pas. Des mesures préventives doivent être prises pour empêcher la prolifération des cyberpharmacies illicites et pour en réduire le nombre. L'Organe international de contrôle des stupéfiants invite les gouvernements et les organisations internationales, par exemple l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Union postale universelle, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes à participer à ses efforts pour lutter contre ce problème. L'Organe espère et s'attend que cette coopération permettra de mieux protéger le public contre la distribution illicite de produits pharmaceutiques et, notamment, de substances placées sous contrôle.

L'Internet étant un support dynamique d'envergure mondiale, une coopération étroite entre les États est importante. C'est surtout la nécessité de collaborer qui a amené l'Organe à élaborer les présents principes directeurs, avec le soutien et l'apport d'experts nationaux et d'organisations internationales qui œuvrent dans ce domaine, de fournisseurs d'accès à l'Internet, de services financiers et d'associations de l'industrie pharmaceutique. L'Organe formule l'espoir que ces directives seront le point de départ d'une coopération internationale fructueuse qui, à terme, conduira à un accord international en la matière.



Hamid Ghodse  
Le Président de l'Organe international  
de contrôle des stupéfiants